

La **CFE-CGC**, par principe favorable à l'actionnariat salarié, a beaucoup milité afin que Stellantis développe à la fois le nombre et le poids de ses actionnaires salariés. C'est un des leviers permettant de favoriser le partage de la valeur de l'entreprise avec ses salariés.

En participant à l'offre "Shares To Win 2024", vous renforcez l'actionnariat salarié de Stellantis tout en contribuant à sa croissance. Vous profitez d'une décote de 20% sur le prix des actions, accompagnée d'une contribution de l'entreprise à hauteur de 100% au titre de l'abondement, jusqu'à 1 000 € investis, ce qui renforce la pertinence de votre investissement.



### Alors, faut-il participer à Shares to Win 2024 ?

Il est évident que le prix de souscription est attractif ! Il devrait être de 9,74 euros. Le décalage de plusieurs mois de l'opération aura donc finalement été bénéfique. Mais attention. Il ne faut pas oublier que ce prix attractif est dû à une forte chute de l'action ces dernières semaines suite aux nombreux doutes ayant surgi sur la politique de réduction des coûts à outrance et sur l'efficacité « moyen / long terme » de l'approche conflictuelle adoptée depuis des mois par notre Groupe avec ses principales parties prenantes (employés, concessionnaires, fournisseurs, gouvernements, voire même clients et investisseurs).

Nous nous garderons donc de vous donner des conseils « globaux » sur cette opération, même si, comme c'est très bien expliqué dans le Webinar « Shares to Win 2024 », investir au moins la somme de 1000€ apparaît très peu risqué grâce à l'abondement. Pour le reste, cela dépend de la situation de chacun (goût pour l'investissement en actions, actions Stellantis déjà détenues, opportunité de déblocage anticipée, ...) mais aussi et surtout de son niveau de confiance dans les performances « moyen et long terme » de notre Groupe.

Les modalités de l'offre :

- Période de souscription : du 5 au 14 novembre 2024
- Investissement minimum : pas de montant minimum
- Investissement maximum : 25% de votre rémunération annuelle brute estimée pour 2024
- Durée de blocage : 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi)



La période de souscription pour l'offre d'actionnariat salarié Stellantis 2024 se déroulera donc du 5 au 14 novembre. Pendant cette période, vous avez la possibilité de changer la pré-affectation de vos primes d'intéressement et/ou de participation. Si aucune action n'est effectuée, les sommes positionnées dans le fonds relais seront automatiquement investies dans Shares To Win 2024. En cas de rétractation partielle ou totale, il faudra le signaler. Les montants concernés seront alors investis dans le FCPE Monétaire du Plan d'Epargne Diversifié, bloqués jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2029, sauf déblocage anticipé.

La **CFE-CGC** reste à votre disposition pour toutes les questions que vous pourriez avoir sur cette opération.